

Reçu en préfecture
le 07/05/2026

Conseil Communautaire du 23 Avril 2026
Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn
Extrait du registre des délibérations



Délibération 2026-047 : Finances – Compte administratif 2025 ; Budget annexe Parc économique du Triangle

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Eric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Milripoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDECTIS

Conseillers ayant donné pouvoir
M. Quentin DUBOS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance
M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27 | Membres présents - 25 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 00 | Ne participe pas au vote - 01

Exposé

Le Compte Administratif retrace l'exécution des opérations de dépenses et de recettes réalisées par l'ordonnateur au cours de l'exercice civil.
 Il doit présenter les mêmes résultats que la comptabilité tenue par le comptable public placé auprès de la Trésorerie, tels qu'ils sont retranscrits dans le compte de gestion.
 Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ordonnateur (en l'espèce la Présidente) doit se retirer au moment du vote.
 Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Compte Administratif du budget annexe Parc économique du Triangle de l'exercice 2025.

II - PRESENTATION GENERALE
 VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET

RECETTES		DEPENSES	
A	1 098 480,95	C	1 098 480,95
B	1 059 526,24	H	1 150 246,48
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
1 098 480,95		1 150 246,48	
Report en section de fonctionnement (002)		Report en section d'investissement (001)	
C	0,00	D	900 475,94
I	(en excédent)	J	(en excédent)
1 333 838,13		0,00	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)			
= A + B + C + D		= E + F + G + H + I + J	
3 149 203,37		3 551 045,49	
REPORTS DE L'EXERCICE			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
E	0,00	F	0,00
K	0,00	L	0,00
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
0,00		0,00	
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
= E + F		= K + L	
0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
= A + C + E		= B + D + F	
1 098 480,95		2 050 722,42	
= G + I + K		= H + J + L	
2 492 319,25		1 059 526,24	
TOTAL CUMULE			
= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	
3 149 203,37		3 551 045,49	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu la délibération n° 2025-042 du 10 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 du budget annexe Parc économique du Triangle ;

Vu la délibération n°2026-046 du 23 avril 2026 portant adoption du compte de gestion 2025 du budget annexe Parc économique du Triangle ;

Madame la Présidente s'étant retirée,

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** le compte administratif 2025 du budget annexe Parc économique du Triangle.
- **De mandater** Madame la Présidente pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat

Résultats du vote

Voitants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00	Ne participe pas au vote – 01
---------------	-----------	-------------	-----------------	-------------------------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villenur-sur-Turn, les jours, mois et an que dessus.

MAIRIE

Pour extrait conforme,

La Présidente
Mme Caroline VILLA



Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE